

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 09
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/04/2017

Le 10 avril 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçant Mr Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir à Mr Bruno HENRY), Christian BAISE, Noël CHEYNET, Dominique DESFORGES (pouvoir à Mr Hubert BONNET), Jacky DUTRUC (pouvoir à Mme Nathalie BARDE), Françoise DUVILLARD (pouvoir à Mr Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD (pouvoir à Mme Christine CIOLFI), Yann GALLAY (pouvoir à Mme Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (pouvoir à Mr Claude TRASSARD), , Raymond MOUSSY (remplacé par Mme Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (pouvoir à Mr Yves DUMOULIN), Pierre PERNET (pouvoir à Mme Christine FORNES), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Patrick LOUAHALA - DGS, Géraldine RAYNAL - DGA

Secrétaire de séance : Mr Vincent LAUTIER

OBJET : FINANCES - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taux 2017

Mme Brigitte COULON, Vice-présidente chargée des Finances, rappelle que la CCDSV perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la totalité de son territoire en lieu et place du SMICTOM Saône Dombes et lui verser une participation d'un montant équivalent à la taxe prélevée (délibération 2014C94 du 13 octobre 2014).

Elle précise que les bases de la TEOM sur les 19 communes sont affectées d'un taux différent selon un zonage établi en fonction du service rendu :

- **Zone 3 : Un service par semaine** pour les communes de : Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Sainte Euphémie, Savigneux, Trévoux (hors centre-ville), Toussieux, Villeneuve,
- **Zone 2 : Plus d'un service par semaine** pour les communes de : Beauregard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre-ville),

Les taux de la taxe ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire dès l'année 2015 en maintenant le zonage selon le service rendu.

Le produit attendu de la TEOM en 2017 est fixé à 2 580 000 € correspondant au montant communiqué par le SMICTOM pour l'année. La participation versée au SMICTOM Saône Dombes pour l'année 2017 sera d'un montant équivalent.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Fixe** les taux de la TEOM à appliquer aux deux zonages du territoire communautaire selon le tableau suivant :

Commune	Zones	Nombre de services par semaine	Rappel taux 2016	Taux 2016
Beauregard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre-ville)	Zone 2	Plus d'un service	9.80%	9.62%
Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Sainte Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve	Zone 3	1 service	7.80%	7.62%

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 AVR. 2017**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170410-2017C22-FI

Affichage le :

20 AVR. 2017

A Trévoux, le 10 avril 2017

Le Président,
Bernard GRISON

